



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2008
Français
Original : anglais

Conseil économique et social

Session de fond de 2009

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale
pour le développement : rapports des Conseils
d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement et du Fonds des Nations Unies
pour la population, du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2009

4-6 février 2009

Point 3 de l'ordre du jour provisoire**

Rapport annuel au Conseil économique et social

Résumé

Le présent rapport annuel est établi pour donner suite aux résolutions 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et à la décision 1995/5 du Conseil d'administration de l'UNICEF sur la présentation et la teneur du rapport annuel au Conseil économique et social. Il donne des informations sur la direction prise par l'UNICEF en vue de collaborer étroitement avec les autres membres du système des Nations Unies et de faire ainsi en sorte que des résultats durables soient obtenus pour les enfants.

* E/2009/100 (à paraître).

** E/ICEF/2009/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport couvre l'année 2008, la première suivant l'adoption, en décembre 2007, de la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/62/208). Il couvre aussi la troisième année du plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'UNICEF pour 2006-2011, au cours de laquelle l'examen à mi-parcours du PSMT a été effectué. L'UNICEF a aligné son cadre stratégique sur le principal objet de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement de 2007 et aux dispositions de celui-ci pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies. On trouvera de plus amples informations sur la suite donnée à l'examen triennal de 2007 dans le plan d'action de l'UNICEF, qui est accessible sur le site Web de l'UNICEF.

2. Le rapport traite principalement de la façon dont l'UNICEF, dans le contexte de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement de 2007, travaille de concert avec les gouvernements, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en vue de promouvoir les droits et le bien-être de l'enfant. Il montre quelles ont été les contributions de l'UNICEF à la cohérence des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies, au renforcement des capacités, à la coopération Sud-Sud, à l'égalité des sexes et au passage de la phase des secours à celle du développement.

3. Le présent rapport complète le rapport annuel de la Directrice générale sur les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs prévus dans le PSMT dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et des engagements connexes, ainsi que la suite donnée à l'évaluation de la mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes à l'UNICEF (E/ICEF/2008/CRP.12). Les tendances relevées concernant les progrès et les résultats obtenus par rapport aux indicateurs clefs figurant dans le PSMT seront analysés dans le compendium de données qui complète le rapport annuel de la Directrice exécutive.

II. Approche globale du rôle et du fonctionnement de la coopération pour le développement au sein du système des Nations Unies

A. Financement des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies

4. En 2007, l'aide publique au développement fournie par 22 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est tombée de 8,4 % en termes réels, leur montant estimatif s'élevant à 103,7 milliards de dollars. Hors l'allègement de la dette, l'aide a enregistré une légère augmentation de 2,4 % de 2006 à 2007. L'UNICEF elle-même a enregistré une augmentation de ses recettes de 8 % en 2007 par rapport à 2006 et s'attend à enregistrer une légère augmentation globale des recettes, de 2,6 %, en 2008.

5. Le total des contributions annoncées lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions qui a eu lieu en novembre 2007 et la neuvième

Conférence d'annonce de contributions à l'UNICEF tenue durant la première session ordinaire du Conseil d'administration en janvier 2008 s'est élevé à 383,8 millions de dollars dont le versement a été annoncé par 48 gouvernements de pays industrialisés et de pays où des programmes étaient mis en œuvre. On trouvera dans le rapport du Conseil d'administration [E/ICEF/2008/7(Part I)] des indications détaillées sur l'issue de ces conférences.

6. Au mois de septembre 2008, l'UNICEF avait reçu des gouvernements donateurs au titre des ressources ordinaires 578 millions de dollars, alors que l'on avait prévu 609 millions de dollars pour 2008 dans le plan financier à moyen terme. Selon les projections, le montant total des ressources ordinaires pour 2008, toutes sources de financement confondues, atteindra 1 milliard 136 millions de dollars. La part des ressources générales par rapport au montant total des ressources s'établit actuellement à 26 %.

7. L'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement a souligné que les ressources ordinaires, en raison de leur caractère non lié, demeurent l'assise des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. L'UNICEF partage la préoccupation de l'Assemblée générale due au déséquilibre persistant entre les ressources ordinaires et les autres ressources vu l'importance cruciale que revêtent les premières pour l'UNICEF dans le cadre de l'accomplissement de son mandat opérationnel et normatif dans toutes les régions.

8. Au mois de septembre 2008, le montant total des contributions des gouvernements au titre des autres ressources s'élevait à 877 millions de dollars. Sur ce montant, 566 millions de dollars ont servi à financer des programmes ordinaires (au lieu des 893 millions de dollars prévus dans le plan financier), et 311 millions de dollars ont été affectés aux opérations d'urgence (au lieu des 339 millions de dollars prévus dans le plan financier). Au 30 septembre 2008, les contributions toutes sources confondues au titre des autres ressources se montaient à 1 milliard 628 millions de dollars, soit 83 % de l'objectif financier visé pour 2008, qui se chiffrait à 1 milliard 955 millions de dollars.

9. L'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement a souligné à maintes reprises la nécessité pour le système des Nations Unies d'avoir accès à des financements souples et prévisibles. L'examen triennal de 2007 (A/62/73-E/2007/52) mentionne le financement thématique comme mode de financement novateur qui accroît la prévisibilité du financement des activités de développement. Dans le rapport sur les fonds thématiques présenté au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2008 (E/ICEF/2008/22), l'UNICEF a souligné que la stabilité et l'augmentation relative des fonds thématiques en ont démontré le succès et ont été une priorité de l'organisation. Les fonds thématiques renforcent la gestion axée sur les résultats en contribuant à recentrer les programmes de coopération sur les réalisations et résultats durables pour les enfants plutôt que sur les intrants et les activités. Ils continuent de constituer une part croissante des contributions versées à l'UNICEF. En 2007, les fonds thématiques reçus au titre des cinq domaines d'intervention du PSMT et des opérations humanitaires ont représenté 15 % des autres ressources, atteignant ainsi l'objectif fixé dans le PSMT pour cet indicateur. À la fin septembre, l'UNICEF avait reçu des fonds thématiques d'un montant de 160 millions de dollars pour 2008.

10. Les fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations sont une autre ressource importante pour la coopération de l'UNICEF, qui représente une tendance relativement récente touchant à la cohérence de l'ONU. Au 30 septembre 2008, l'UNICEF avait reçu 196 millions de dollars de ces sources. Les fonds multidonateurs, ou les ressources mises en commun, qui ont représenté une grande partie de ces arrangements de financement, sont consacrés pour l'essentiel au financement des interventions humanitaires et aux activités de relèvement après une crise. Ils comprennent notamment les fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la République démocratique du Congo et la République du Soudan, les fonds d'intervention humanitaire en Éthiopie et en Somalie, le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, les contributions du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à différents programmes conjoints, le Fonds du programme « Unis dans l'action » pour les pays pilotes de cette initiative, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité commune. En 2007, les contributions reçues par l'UNICEF par l'intermédiaire de ces modalités de financement se sont élevées à 106 millions de dollars, soit 44 % de plus qu'en 2006. À la fin de septembre 2008, les ressources mises en commun et les fonds multidonateurs avaient atteint 61 millions de dollars et l'UNICEF avait reçu 97 millions de dollars au titre des dons du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, gérés par le Bureau pour la Coordination des affaires humanitaires.

11. À la fin de septembre 2008, l'UNICEF avait reçu 566 millions de dollars au titre des autres ressources devant être affectées à l'assistance humanitaire, toutes sources de financement confondues, somme qui représente 35 % du total des autres ressources. L'Initiative sur les pratiques à recommander aux donateurs de l'action humanitaire continue d'avoir une influence positive sur le financement des interventions humanitaires. Au 30 septembre, les interventions d'urgence de l'UNICEF en 2008 avaient couvert 70 situations d'urgence, dont 13 procédures d'appel global, avec un niveau de financement de 51 %, ainsi que 10 appels éclairs avec un niveau de financement de 56 %. Le niveau de financement de 47 autres appels pour faire face à des crises (y compris des « crises négligées »), a été de 33 %.

12. L'élargissement de la base des donateurs est une stratégie que l'UNICEF met en œuvre pour promouvoir la viabilité financière sur le long terme de ses activités et de sa mission. Les contributions des donateurs du secteur privé à l'UNICEF ont représenté traditionnellement environ 30 % des recettes totales. Les contributions du secteur privé de janvier à septembre 2008, y compris celles des Comités nationaux pour l'UNICEF, les fonds et fondations mondiaux et la mobilisation de fonds du secteur privé dans les pays de programme se sont élevées à 418 millions de dollars, soit 18 % des recettes totales. D'autres contributions importantes du secteur privé au titre des ressources ordinaires seront reçues et enregistrées à la fin de 2008.

13. Les recettes provenant de pays donateurs qui ne sont pas membres du CAD (21 millions de dollars en 2007), bien qu'importantes, ne représentent toujours pas un pourcentage appréciable du total. Dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources, l'UNICEF investit dans des partenariats avec de nouveaux donateurs, tels que l'Arabie saoudite, la Chine, les Émirats arabes unis, la Fédération de Russie, l'Inde, le Koweït, Oman et la République de Corée, ainsi que les nouveaux membres de l'Union européenne.

B. Contribution au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité des activités de développement

Renforcement des capacités

14. En 2008, l'UNICEF a davantage axé ses efforts sur l'appui au renforcement des capacités des partenaires nationaux, mettant l'accent sur la prestation à plus grande échelle des services essentiels à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Au nombre des multiples domaines concernés ont figuré la gestion des données et des connaissances, l'élaboration des politiques, la prestation de services indispensables aux enfants et le renforcement des institutions. Un soutien a été apporté aux analyses intersectorielles de la situation des enfants et des femmes dans un certain nombre de pays au cours de 2008.

15. Pour ce qui est de la gestion des connaissances et de la mise au point des politiques, l'UNICEF a soutenu une prise de décisions reposant sur des données factuelles au niveau national et permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement grâce à l'utilisation d'outils analytiques. Afin de soutenir les objectifs 4, 5 et 6, l'UNICEF a aidé ses partenaires nationaux à utiliser le mécanisme de budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement pour une planification axée sur les résultats et l'affectation des ressources. Il s'en est ensuivi que de nombreux pays ont élaboré et financent des initiatives d'investissement bien conçues dans le cadre de leurs plans sectoriels et nationaux concernant l'amélioration de la santé de l'enfant. Des mesures en faveur de la survie de l'enfant dont l'efficacité est prouvée ont été intégrées avec un rang de priorité élevé dans les plans et budgets des districts dans un certain nombre de pays, notamment le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, le Honduras, Madagascar, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie.

16. L'UNICEF a déployé d'importants efforts en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale pour soutenir la mise au point à l'échelon national de politiques et plans visant à améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants, notamment par le biais de la prise en compte des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et les approches sectorielles. En ayant recours de façon continue au mécanisme de budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement modifiant en conséquence les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des objectifs liés à la santé et les dépenses qui y sont consacrées, un certain nombre de pays ont permis à davantage de parents et d'enfants d'avoir accès à des services de santé essentiels (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Nigéria et République du Congo). Suite aux efforts de décentralisation en cours, des progrès importants ont été réalisés pour ce qui est de la mise au point de stratégies permettant de promouvoir les interventions menées au niveau local et de renforcer les capacités des communautés.

17. Afin de renforcer les capacités qu'ont les pays de suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que de procéder à des analyses factuelles de la situation, l'UNICEF a soutenu l'utilisation de DevInfo dans toutes les régions dans le cadre des travaux menés par les équipes de pays des Nations Unies. L'appui financier et technique apporté par l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies a permis la formation de quelque 10 000 personnes (notamment par le biais d'un cours électronique) à l'utilisation et à la mise à jour de DevInfo dans toutes les régions en 2008. Un appui

technique sur le terrain a été fourni à 46 pays s'agissant de l'utilisation de DevInfo pour la gestion avancée des données.

18. Au cours de la période 2005-2008, 52 pays ont réalisé des enquêtes en grappes à indicateurs multiples avec l'appui de l'UNICEF. Au Malawi, par exemple, l'UNICEF a aidé le Bureau national de statistique à mener une enquête sur les ménages qui a permis d'obtenir, pour la première fois, des estimations valables sur le plan statistique de la situation des femmes et des enfants au niveau des districts. Les informations recueillies ont facilité l'élaboration de données de base pour un certain nombre de programmes nationaux, notamment la stratégie pour la croissance et le développement du Malawi, et été utiles pour la survie et le développement de l'enfant. Cette coopération a renforcé les capacités du Bureau national de statistique, lui permettant de mener des enquêtes à grande échelle et de haute qualité sur les ménages et d'intégrer les données recueillies dans la base de données socioéconomiques du Malawi, une version de mesure de DevInfo.

19. Le renforcement des capacités en vue de l'amélioration de la prestation des services a été soutenu dans de nombreux domaines relevant du Plan stratégique à moyen terme (PSMT). Le présent rapport donne des exemples d'initiatives de renforcement stratégique des capacités dans des domaines où, dans de nombreux pays, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement, s'agissant notamment de la nutrition, de la survie des enfants, des nouveau-nés et des mères, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, de l'éducation, y compris la communication aux fins d'une modification des comportements, et de la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme et autres maladies, telles que la pneumonie et la diarrhée.

20. Dans le cadre d'efforts menés en coopération pour atteindre l'objectif 1 sur la réduction de la dénutrition, l'UNICEF a lancé des initiatives globales pour renforcer les capacités et créer des réseaux internationaux dont font partie les gouvernements, le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG) de manière à fournir des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi aux enfants souffrant de malnutrition aiguë. S'inspirant des formules de lait thérapeutique données aux enfants qui sont traités dans les centres sanitaires, ces aliments, en général à base de cacahuètes, se présentent sous forme de pâtes utilisables à la maison. Ils font ainsi faire des économies sur les soins hospitaliers et permettent aux membres de la famille, qui devraient sinon demeurer auprès de l'enfant souffrant de malnutrition aiguë pendant une longue période dans un centre, de gagner du temps.

21. L'UNICEF a participé au renforcement des capacités nécessaires à la production et à l'utilisation des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi de plusieurs façons. Il a notamment collaboré avec les gouvernements et les ONG qui étaient ses partenaires locaux à l'élargissement de la couverture des programmes de soins communautaires, et accroissant ainsi la demande concernant ces aliments et facilitant la passation internationale des marchés s'y rapportant dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité par 45 pays en 2007-2008. L'UNICEF, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), Médecins sans frontières et la Fondation Clinton, s'est employé à encourager l'industrie alimentaire à accroître le nombre et l'importance des installations productives régionales ou locales dans les pays en développement. La collaboration de l'UNICEF avec le secteur privé s'est traduite par la création de franchises en Éthiopie, au Niger, au Malawi et en République dominicaine. Trois

autres installations devraient être mises en service en 2009 au Ghana, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie. Une deuxième société a obtenu la licence lui permettant de commencer la production en Éthiopie, au Kenya, au Malawi et en Zambie. D'autres installations devraient devenir opérationnelles en Afrique du Sud, en Inde, au Nigéria et au Yémen au cours de 2009.

22. L'appui soutenu apporté aux programmes accélérés de survie et de développement des enfants, des nouveau-nés et des mères constitue une autre initiative de renforcement des capacités destinée aux pays africains confrontés à de graves difficultés pour ce qui est de la réalisation des objectifs 4, 5 et 6. Dans le cadre du domaine d'intervention 1 du PSMT, l'UNICEF aide par exemple le Gouvernement angolais à élargir la couverture de l'initiative essentielle de promotion de la survie de la mère, du nouveau-né et de l'enfant en intégrant les services de santé et les interventions concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement. La stratégie appuie le programme de décentralisation national en permettant un renforcement des capacités au niveau municipal dans le domaine de la planification, de la formation, de la budgétisation et de la distribution de fournitures et de matériel. Au Bénin, un partenariat dirigé par les Nations Unies aide le Gouvernement à mettre au point un document de stratégie nationale pour la survie des mères, des nouveau-nés et des enfants. Au Ghana, l'UNICEF a fourni un appui technique important au Ministère de la santé pour qu'il puisse élaborer un Plan stratégique quinquennal (2007-2011) et un Programme de travail opérationnel pour 2008, et ainsi faire de la prestation, dans les meilleurs délais, de services à l'efficacité prouvée permettant d'atteindre les objectifs liés à la santé, une priorité. Madagascar est actuellement en train de procéder à une réforme de son secteur de la santé et de renforcer le système de santé afin que les familles pauvres et mal desservies ne soient pas oubliées. Le Gouvernement malgache a mis au point son cadre de dépenses à moyen terme (2006-2008) en s'appuyant sur le mécanisme de budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement. Au Mozambique, l'UNICEF aide le Ministère de la santé et ses directions provinciales, en collaboration avec toute une série de partenaires, à mettre en œuvre des programmes accélérés en faveur de la survie et du développement des enfants, des nouveau-nés et des mères dans le cadre du plan sectoriel national concernant la santé.

23. L'UNICEF a joué un rôle clef dans l'harmonisation de l'appui apporté aux initiatives nationales adaptées pour renforcer la prévention et la surveillance du paludisme en Afrique subsaharienne dans les meilleurs délais. Plusieurs approches et mécanismes sont utilisés pour renforcer les activités de prévention et de surveillance du paludisme et faire porter les efforts sur la prestation de services en tant qu'élément intégré d'un programme plus vaste en faveur de la santé des mères, des nourrissons et des enfants.

24. La formation très complète dont bénéficient les agents sanitaires qui sont en première ligne et leur dotation en matériel sont des éléments importants du soutien de l'UNICEF au renforcement des capacités et leur permettent de mener des activités à l'efficacité prouvée en matière de santé et de nutrition. En Éthiopie, au Malawi et au Mozambique, les compétences des agents de vulgarisation sanitaire sont renforcées afin qu'ils puissent fournir un ensemble de services définis dans les plans nationaux. Au Ghana, au Mali et au Niger, des agents communautaires ont reçu une formation leur permettant de mener des activités au niveau communautaire dans le cadre du programme de travail du Ministère de la santé.

25. Dans le cadre de la campagne « Unis pour les enfants, unis contre le sida », l'UNICEF, en collaboration avec ONUSIDA et d'autres entités, s'est efforcé de mettre les enfants au cœur des activités de lutte contre le sida. Pour mieux aider les enfants, l'UNICEF et ses partenaires surveillent les progrès accomplis à l'échelon mondial sur la voie de la réalisation des objectifs de 2010 pour ce qui est de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant (PTME), du traitement pédiatrique, de la prévention et de la production par le biais d'un rapport de situation annuel. Le troisième rapport de situation sur les enfants et le sida publié en décembre 2008 fait état des progrès réalisés sur un certain nombre de fronts. La PTME est l'un des domaines où une action concrète a donné des résultats concrets. Depuis que les premiers programmes pilotes concernant la PTME ont été lancés en 1998, 109 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire ont élaboré et commencé à mettre en œuvre les programmes nationaux de ce type. L'UNICEF, en partenariat avec les membres de l'Équipe spéciale interinstitutions sur la prévention pour les femmes enceintes, les mères et leurs enfants, a fourni un appui technique et financier important aux pays de toutes les régions pour qu'ils puissent mettre à l'essai et en œuvre ces programmes. Au cours de la seule année 2007, l'UNICEF a aidé 41 pays à renforcer les programmes concernant la PTME, les soins à apporter aux enfants touchés par le VIH et les services d'appui et de traitement en menant des activités de mobilisation de haut niveau lors des réunions des partenaires mondiaux; facilité l'envoi de missions techniques communes interinstitutions à l'appui des politiques et programmes nationaux; organisé des ateliers de renforcement des capacités; et apporté un appui technique à la conception, à la coordination, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes. L'UNICEF a contribué au renforcement du système de santé dans son ensemble en fournissant des conseils techniques sur la gestion de la chaîne logistique s'agissant de la PTME et des soins à apporter aux enfants touchés par le VIH, les médicaments et des biens nécessaires à l'établissement des diagnostics, de l'appui aux laboratoires pour la numérotation des CD4, le test à amplification en chaîne par polymérisation et le dépistage à partir de sang séché en vue du diagnostic rapide des nourrissons et les systèmes d'information permettant de suivre les progrès réalisés au niveau national.

26. Les 109 pays mettant en œuvre des programmes nationaux concernant la PTME ont défini des politiques et des procédures opérationnelles normalisées orientant la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des diverses interventions menées en la matière. Les normes et les directives recommandées à l'échelle mondiale ne cessant toutefois d'évoluer à la lumière des données scientifiques, des conseils révisés sont incorporés en permanence dans les politiques nationales. En 2007, l'UNICEF a soutenu la révision par 42 pays des directives nationales concernant la PTME afin de permettre l'institutionnalisation du dépistage et de l'encadrement psychologique à la demande des partenaires de soins dans les établissements sanitaires s'occupant des mères, des nouveau-nés et des enfants et le passage de traitements fondés sur un seul médicament à des protocoles d'antirétroviraux combinés plus efficaces pour prévenir la transmission; l'intégration du traitement au cotrimoxazole; et la prise en compte d'autres recommandations visant à améliorer la portée et l'efficacité des interventions préventives. Avec l'appui de l'UNICEF, de l'OMS, du FNUAP, d'ONUSIDA et de la Fondation Clinton, des programmes de formation ambitieux ont été mis en œuvre dans de nombreux pays.

27. L'UNICEF, en collaboration avec l'OMS et ONUSIDA, a continué d'aider les pays à renforcer leurs systèmes et mécanismes de suivi et d'évaluation nationaux concernant la PTME ainsi que leurs programmes en faveur des enfants touchés par le VIH. De façon plus générale, l'UNICEF a continué d'aider les gouvernements à élaborer les demandes de financement à soumettre au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et au Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida.

28. Le renforcement des capacités de suivi a constitué un autre domaine de coopération important au cours de l'année écoulée. Le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, par exemple, a facilité le renforcement des capacités nationales de suivi du secteur de l'eau et de l'assainissement grâce à la formation de statisticiens et de gestionnaires de données et la création de réseaux ONG/gouvernements permettant un suivi sectoriel dans plusieurs pays.

29. Dans le secteur de l'éducation, les initiatives de renforcement des capacités ont concerné principalement la façon dont les directeurs d'école et les enseignants peuvent aborder le concept d'écoles adaptées aux besoins des enfants, ainsi que les méthodes interactives d'enseignement et d'apprentissage axées sur les enfants. Ces initiatives ont été menées dans plusieurs pays. En Inde, des centres d'information des enseignants, reliés à l'Internet et fournissant des renseignements d'actualité, ont été créés dans un certain nombre d'États. Au nombre des autres initiatives visant à améliorer la qualité de l'éducation figurent la formation en braille dispensée aux enseignants bhoutanais s'occupant d'enfants ayant des problèmes de vue; la réalisation d'évaluations rapides; et la création de lieux d'apprentissage pour les enfants non scolarisés du Soudan. Le soutien apporté aux gouvernements pour qu'ils mettent au point des plans pédagogiques décentralisés au niveau des districts, partie intégrante des approches sectorielles en matière d'éducation, a permis à des pays tels que le Ghana et le Nigéria de faire une place plus importante aux familles difficilement accessibles et aux enfants non scolarisés. Le renforcement des capacités tant du personnel de l'UNICEF que des administrations en ce qui concerne les divers mécanismes à utiliser en cas d'urgence dans le secteur de l'éducation a commencé en Asie et dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne touchés par des conflits.

30. Pour ce qui est de la protection de l'enfance, l'UNICEF a continué de soutenir la mise au point et le renforcement des lois et institutions nationales afin de créer un environnement plus protecteur pour les enfants. Une nouvelle loi sur la justice pour mineurs conforme aux normes internationales a, par exemple, été adoptée par l'ex-République yougoslave de Macédoine. La législation concernant la justice pour mineurs fait actuellement l'objet d'un examen au Bhoutan, au Cambodge, en République arabe syrienne, au Tadjikistan et au Togo. L'Afrique du Sud, Madagascar et le Zimbabwe ont adopté des lois concernant les infractions sexuelles contre les enfants. Dans l'intervalle, un certain nombre de pays ont élaboré des stratégies nationales, ou des projets de stratégie, pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. L'UNICEF a soutenu la création, dans toutes les régions, de tribunaux et de groupes de police spécialisés dans les enfants, en collaborant à la formation du personnel des services judiciaires et des services de police. Des tribunaux tenant compte des besoins des enfants ont été créés par le Kenya, le Malawi et le Mozambique et une structure judiciaire spéciale a vu le jour en Albanie. De nouveaux groupes de police spéciaux dotés d'un personnel bien

formé et utilisant des procédures adaptées aux besoins des enfants ont notamment été établis au Bhoutan, aux Maldives, au Pakistan et en République du Soudan. En Mauritanie, une brigade de police spécialisée dans les enfants et disposant de locaux appropriés et d'un personnel comprenant aussi bien des hommes que des femmes est désormais opérationnelle. En Arménie, au Pakistan et en République islamique d'Iran, la protection de l'enfance fait désormais partie du programme de formation de la police.

Coopération Sud-Sud

31. En 2008, l'UNICEF a participé aux débats interinstitutions sur les recommandations concernant la coopération Sud-Sud destinées au Comité des politiques du Secrétaire général. Ces débats ont été menés par le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'analyse effectuée a souligné la fragmentation au sein du système des Nations Unies de l'appui apporté à la coopération Sud-Sud et débouché sur les recommandations ci-après : a) les organismes des Nations Unies et leurs partenaires devraient mettre au point un cadre à orientation pratique et fondé sur la collaboration permettant de remédier à trois problèmes transfrontières précis : le changement climatique, l'insécurité alimentaire et le VIH/sida; b) il serait bon que des mesures politiques spécifiques soient prises pour assurer une prise en compte plus systématique de la coopération Sud-Sud dans l'ensemble du système des Nations Unies; et c) il faudrait que les réunions intergouvernementales servent à renouveler les engagements pris en faveur de la coopération Sud-Sud. L'UNICEF a apporté une contribution non négligeable à cette analyse. La décision de principe du Secrétaire général sur la coopération Sud-Sud a été portée à l'attention des responsables des organismes des Nations Unies.

32. Dans le cadre de différentes structures des Nations Unies, l'UNICEF a soutenu la mise en commun des données d'expérience des pays du Sud avec d'autres pays du Sud ou ceux du Nord. Il a notamment organisé un libre dialogue auquel ont pris part des responsables gouvernementaux, des représentants de la Banque mondiale et des ONG et d'autres participants qui ont échangé les données d'expérience et idées de leurs pays sur la façon de faire les budgets nationaux et locaux des instruments facilitant la réalisation des droits de l'homme, en particulier des enfants. Au nombre des données d'expérience mises en commun ont figuré celles de l'Équateur où l'UNICEF a soutenu une vaste participation de la société civile à la formulation et au suivi des politiques gouvernementales touchant les enfants, notamment des décisions budgétaires. Le processus a contribué à un accroissement important et durable des dépenses sociales au cours des sept dernières années en Équateur, où les services sociaux de base se sont améliorés et développés. Il a été repris par le Paraguay et d'autres pays.

33. L'UNICEF, en étroite collaboration avec la Banque mondiale et le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud et avec l'appui de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies, a également participé à une réunion sur le Sud comme centre de connaissances au Secrétariat de l'ONU avant la célébration de la quatrième Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud en décembre 2007. Cette réunion a permis la présentation d'initiatives ayant donné de bons résultats au Brésil (budgétisation faisant appel à la participation), au Mexique (virements de fonds sous condition) et en Ouganda (stratégies de prévention du VIH) pour ce qui est de la promotion des droits de l'enfant.

34. L'initiative d'échange international de connaissances est un programme interactif lancé par le Gouvernement indien en 2006 avec l'appui de l'UNICEF. Il vise la création d'une structure d'identification et de mise en commun des connaissances portant sur les modèles technologiques relatifs à l'eau et à l'assainissement du milieu qui pourrait être transposée dans d'autres pays. Le nombre de pays en développement participant à cette initiative est passé de sept en 2006 à 35 en 2007.

35. En Amérique latine, l'UNICEF a apporté son appui au programme sous-régional Pro-inclusion (2008-2012) qui couvre neuf pays : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou et République bolivarienne du Venezuela. Ce programme vise à remédier aux problèmes auxquels est confrontée l'Amérique latine pour ce qui est de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en promouvant l'inclusion sociale et la réduction des disparités ethniques par le biais de la coopération technique Sud-Sud, l'adoption d'approches novatrices s'agissant des politiques gouvernementales et la mise au point de cadres de développement régionaux et sous-régionaux. Tous les pays mènent une concertation à laquelle prennent part des représentants des peuples autochtones et des personnes de souche africaine ainsi que des responsables gouvernementaux.

36. L'UNICEF a promu la coopération Sud-Sud au cours de la période 2007-2008 dans d'autres domaines d'une importance cruciale pour la survie, la protection et le développement de l'enfant, notamment en contribuant à l'organisation des troisième et quatrième réunions *Laços Sul-Sul* (« Liens Sud-Sud »), une initiative multinationale facilitant l'accès universel à la prévention et aux traitements du VIH/sida, qui met tout particulièrement l'accent sur les enfants, les adolescents et les femmes enceintes. Ont participé aux réunions la Bolivie, le Brésil, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau, le Nicaragua, le Paraguay, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste. L'initiative a contribué à améliorer l'accès des enfants au traitement antirétroviral et à réduire de manière notable la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans tous les pays participants. En outre, l'UNICEF a facilité le don de matériel de dépistage rapide du VIH et de médicaments antirétroviraux entre pays participants et soutenu la création de publications et d'un nouveau site Web sur l'initiative.

37. L'UNICEF a par ailleurs fourni un appui technique et financier au programme de coopération Sud-Sud du Gouvernement thaïlandais, notamment en participant à l'organisation de sept cours : sur la prévention et le traitement du VIH/sida, sur le PTME, les écoles tenant compte des besoins des enfants, la sensibilisation aux droits de l'enfant, la participation des enfants et des jeunes, la nutrition et l'eau et l'assainissement. Cette coopération a touché 18 pays d'Asie, du Pacifique et d'Afrique.

38. L'UNICEF a collaboré avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud afin de faire connaître le sort des femmes et des enfants concernés par les migrations. L'objectif était d'améliorer les données nationales relatives aux migrations et l'analyse de la situation dans laquelle se trouvaient les femmes et les enfants qui restaient au pays et de mieux faire comprendre les incidences des envois de fonds. En 2008, l'UNICEF a soutenu l'établissement de 10 rapports de pays sur la question en Afrique du Sud, en Albanie, à la Barbade, en El Salvador, en Équateur, à la Jamaïque, au Maroc, au Mexique, aux Philippines et en République de Moldova.

39. Les observatoires des droits de l'enfant de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie ainsi que d'autres pays ont entamé un dialogue important et organisé des visites d'échange afin de procéder à un brassage fécond des expériences menées dans ce domaine. Des indicateurs de suivi ont été établis et DevInfo est utilisée pour la mise à jour des bases de données. Dans le domaine de la réforme de l'éducation et des écoles tenant compte des besoins des enfants, l'UNICEF a promu des voyages d'études entre pays et une série de cours qui permettent une mise en commun des bonnes pratiques pour ce qui est de la promotion de l'éducation des filles.

40. L'UNICEF s'est toujours efforcé de faciliter la mise en commun des technologies bénéficiant aux enfants, notamment les pompes à eau, les sels de réhydratation par voie orale, les moustiquaires imprégnées d'insecticide, les aliments enrichis et les médicaments destinés aux enfants, en s'appuyant sur des technologies permettant la création, la gestion et la diffusion des connaissances. Ce domaine constitue un élément clef de la coopération de l'UNICEF dans de nombreux pays.

Prise en compte des sexospécificités

41. L'évaluation de la mise en œuvre des politiques relatives aux sexospécificités à l'UNICEF a pris fin au début de l'année 2008, à un moment où nombre d'institutions multilatérales et bilatérales revoyaient leurs processus de prise en compte et d'intégration des sexospécificités et s'efforçaient de les renforcer. Il est ressorti de l'évaluation que l'UNICEF était conscient du fait que les progrès réalisés dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme dépendaient de ceux accomplis sur le plan de l'égalité des sexes et devaient s'aligner sur l'objectif plus vaste de créer des sociétés où l'égalité entre les sexes serait plus établie. L'évaluation a confirmé la conviction qu'avait l'UNICEF que les résultats obtenus par le Fonds en matière de prise en compte des sexospécificités pouvaient être améliorés.

42. L'évaluation a clairement montré que l'UNICEF était confronté à des problèmes similaires à ceux d'autres organismes de développement s'agissant de la mise en œuvre des politiques sur la prise en compte des sexospécificités. Tout en mettant en relief nombre de lacunes institutionnelles, les conclusions ont également montré que l'UNICEF avait été à l'origine de nombreuses bonnes pratiques en matière de programmes sur l'égalité des sexes. Ces pratiques avaient toutefois tendu à être le fait d'efforts individuels et à avoir une portée limitée compte tenu de l'insuffisance des systèmes existants visant à faciliter leur mise en commun et l'examen et l'adoption à plus grande échelle de ces politiques. L'évaluation comprenait toute une série de recommandations portant sur l'élaboration des politiques et des stratégies, le renforcement des capacités, le processus de programmation, le financement, les partenariats, notamment au sein du système des Nations Unies, et la prise en compte des sexospécificités lors des situations d'urgence. Il y était noté que nombre des problèmes rencontrés étaient particulièrement importants lorsqu'il s'agissait pour l'UNICEF de mener une action d'appui humanitaire. L'analyse qui a été faite de l'évaluation a largement été validée par les études sur la prise en compte des sexospécificités réalisées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de 2008 du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et est abordée dans la réponse apportée à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques sur les sexospécificités (E/ICEF/2009/5).

43. Les recommandations faites sont conformes à la teneur de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies qui a souligné la nécessité pour tous les organismes opérationnels de mieux prendre en compte les sexospécificités dans le suivi, la responsabilisation et la gestion des connaissances; de renforcer les capacités internes; et de faire davantage ressortir le rôle des hommes et des garçons. L'UNICEF entend donner suite aux recommandations clefs de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques relatives aux sexospécificités et atteindre les objectifs définis dans l'examen triennal de 2007.

44. L'UNICEF s'est tout particulièrement employé à mieux intégrer les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans ses travaux et à soutenir l'établissement des rapports destinés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en communiquant de nouvelles directives en la matière à ses bureaux extérieurs. Le nombre de bureaux extérieurs fournissant un appui au processus d'établissement des rapports nationaux s'est accru de façon importante, passant de 22 en 2006 à 40 en 2007. En outre, les programmes de coopération de pays ont davantage tenu compte des conclusions et recommandations du Comité. Le bureau de l'UNICEF en Azerbaïdjan a notamment fait état de progrès pour ce qui est des travaux de recherche et du recueil de données sur le mariage précoce du fait de l'examen par le Comité du rapport de l'État partie.

45. En partenariat avec les Wellesley Centers for Women, l'UNICEF a convoqué en décembre 2007 une conférence régionale pour l'Asie sur les femmes et les enfants et la relation avec les droits de l'homme. Cette conférence a été organisée dans le cadre des travaux de l'UNICEF sur les liens qui existent entre les droits des femmes et ceux des enfants, et y ont participé les présidents du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

46. L'UNICEF collabore avec le PNUD, le FNUAP et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) afin de promouvoir l'établissement par les équipes de pays des Nations Unies de rapports conjoints au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Au total, 36 équipes de pays ont soumis des rapports conjoints à la demande du Comité. En outre, grâce à un partenariat avec le Comité d'action international pour la promotion de la femme-Asie Pacifique, l'UNICEF a fourni une assistance technique et un appui aux ONG participant au processus d'examen de l'établissement des rapports à la quarantième session de cette organisation.

47. Les programmes de pays appuyés par l'UNICEF comportent de nombreux exemples de coopération en faveur de l'égalité des sexes, prenant notamment la forme d'une collaboration interinstitutions. En Azerbaïdjan, par exemple, le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a rassemblé des représentants d'organismes des Nations Unies, du Gouvernement et de partenaires internationaux dans le but de promouvoir la prise en compte des sexospécificités dans les programmes bénéficiant d'un appui des Nations Unies, les programmes communs des Nations Unies sur l'égalité des sexes et les échanges réguliers d'informations et de données d'expérience. Au Zimbabwe, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) a permis de soutenir conjointement les activités de prévention et de répression de la violence sexiste menées par l'UNICEF en collaboration avec le PNUD, ONUSIDA, le FNUAP et UNIFEM. Ces activités se sont appuyées sur la politique nationale sur

les femmes, la stratégie nationale concernant la violence sexiste et les recommandations de l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants.

48. Au Zimbabwe, l'UNICEF a mis au point un mécanisme permettant de quantifier les principaux efforts déployés pour remédier aux problèmes relatifs aux sexospécificités, qui a été utilisé par des partenaires non gouvernementaux, des organisations confessionnelles et les ministères. Au Swaziland, l'UNICEF – en partenariat avec le Ministère de l'éducation, les forces de police et les ONG, ainsi que les United States Centers for Disease Control and Prevention – a facilité la réalisation de la première étude nationale sur la violence contre les filles qui servira de base aux interventions à mener à l'avenir. Les résultats de l'étude ont confirmé la nécessité de renforcer les programmes de lutte contre la violence sexiste.

49. L'UNICEF a continué de jouer un rôle important dans la coopération interinstitutions en matière de sexospécificités. En collaboration avec UNIFEM, l'UNICEF a lancé un projet d'apprentissage par l'action au nom de l'Équipe spéciale sur la parité du Groupe des Nations Unies pour le développement. Ce projet permet de soutenir et d'évaluer les efforts de programmation communs en faveur de la promotion de l'égalité des sexes dans trois pays pilotes : l'Albanie, le Maroc et le Népal. L'UNICEF a dirigé un atelier du Réseau interinstitutions des Nations Unies sur les femmes et l'égalité des sexes afin de mettre au point le plan de travail initial de la campagne du Secrétaire général sur la violence contre les femmes. Le cadre des résultats défini à l'issue de cet atelier a été adopté en tant que Cadre d'action et Programme sur les activités et résultats prévus de la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, 2008-2015 ». L'UNICEF a participé aux travaux du Groupe de travail établi pour fournir des intrants au Président de l'Assemblée générale concernant d'éventuelles modifications de la stratégie concernant l'égalité hommes-femmes de l'Organisation des Nations Unies.

Transition entre les secours d'urgence et les activités de développement

50. Les activités de l'UNICEF dans ce domaine se sont considérablement élargies, tendance qui devrait se poursuivre. Un groupe distinct chargé du relèvement et de la réduction des risques a été créé au sein de la section des opérations d'urgence afin de répondre à l'accroissement de la demande d'appui en la matière des bureaux extérieurs de l'UNICEF. La création de ce groupe permettra à l'UNICEF de participer plus efficacement aux travaux des organes interdépartementaux et multilatéraux des Nations Unies traitant de la transition au lendemain des conflits et de la consolidation de la paix, du redressement après les catastrophes naturelles et de la réduction des risques.

51. L'action de l'UNICEF en matière de transition s'aligne parfaitement sur les principes directeurs et les directives de l'examen triennal complet. La planification de l'appui apporté par l'UNICEF aux initiatives de redressement, rendue possible notamment par sa participation au Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré, commence systématiquement au début de la phase de secours. Le soutien au renforcement des capacités nationales est essentiel et sera amélioré grâce à l'élaboration de directives dans ce domaine, qui devraient être opérationnelles en 2009.

52. L'UNICEF joue un rôle important dans l'élaboration conjointe des politiques interdépartementales et interinstitutionnelles, la coordination et la planification nécessaires à la transition. Au nombre des exemples qu'il est possible de donner figurent la participation et le soutien du Fonds au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, notamment par le biais du détachement de ses fonctionnaires et de sa contribution à l'accord de partenariat Nations Unies/Banque mondiale pour les situations de crise et d'après crise, le nouveau Groupe de travail pour l'après-crise et la transition, les cellules de mission intégrées au niveau des pays et le Cadre interinstitutions des Nations Unies pour la coordination de l'alerte rapide et de l'action préventive.

53. L'UNICEF a joué un rôle central dans la création d'un nouveau partenariat entre les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale pour ce qui est de la réaction aux crises et des interventions au lendemain des crises. Ce partenariat prévoit trois éléments : a) une déclaration politique de haut niveau; b) des conseils opérationnels; et c) des arrangements financiers. Ces accords renforceront grandement l'efficacité sur le terrain.

54. Au niveau des pays, l'UNICEF a soutenu les grandes initiatives de secours et a pleinement participé aux évaluations des besoins au lendemain de crises et aux missions d'évaluation communes, jouant un rôle de premier plan, le cas échéant, s'agissant des services sociaux et de la protection de l'enfance.

55. L'UNICEF s'emploie à renforcer les politiques et initiatives concernant la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, contribuant ainsi au Cadre d'action de Hyogo.

56. Élément capital d'un relèvement accéléré systématique, la révision des devoirs fondamentaux de l'UNICEF vis-à-vis des enfants en situation de crise prévoit la planification du relèvement rapide et une intervention dès le début de l'opération humanitaire. Cette révision vise à faire davantage intervenir les pays au lendemain de la crise, et notamment à promouvoir des approches faisant appel à la participation et l'intervention directe des communautés et des enfants; à définir les besoins en matière de renforcement des capacités nationales de façon à renforcer les initiatives prises au lendemain de la crise et à en améliorer les résultats; à assurer la participation de l'UNICEF à l'évaluation des besoins après les crises et catastrophes afin d'estimer les dommages, les pertes et les besoins de la population; et à statuer sur les priorités, les mesures à prendre et les résultats à obtenir en vue du relèvement.

C. Amélioration du fonctionnement du système des Nations Unies pour le développement

57. L'examen des mécanismes de coordination interinstitutions mentionné dans le rapport annuel de l'UNICEF au Conseil économique et social pour 2008 a été mené à bien. Conformément aux recommandations sur lesquelles il a débouché, le GNUD est devenu le troisième Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS); il se réunit au niveau des directeurs généraux adjoints et directeurs exécutifs adjoints. Cette modification a beaucoup contribué à élargir la participation des organismes des Nations Unies bien au-delà du cercle initial constitué par les quatre membres du Comité exécutif.

58. L'UNICEF participe actuellement à l'analyse des fonctions du Bureau de la coordination des activités de développement (qui a remplacé le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement) et continuera de s'associer aux initiatives visant à rationaliser le fonctionnement du CCS et de ses organes subsidiaires.

59. En 2008, la Banque mondiale et l'UNICEF ont conclu un accord mondial pour la survie et le développement du jeune enfant qui permet aux organismes publics exécutant des programmes de santé financés par la Banque de faire appel à l'UNICEF pour leurs achats de fournitures et de services. Cet arrangement aura pour effet d'accélérer les opérations et d'en augmenter l'efficacité et l'efficience.

Cohérence, efficacité et pertinence des activités opérationnelles de développement

60. L'UNICEF a participé, en tant que membre de la délégation du GNUM, au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, organisé à Accra en septembre 2008. Il a invité tous les partenaires de développement à travailler de manière plus cohérente, mieux coordonnée et mieux harmonisée afin d'obtenir des résultats durables, notamment en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement. On a insisté sur la nécessité de faire de nouveaux progrès en ce qui concerne l'efficacité de l'aide et l'appui apporté aux pays qui, tout en étant loin d'atteindre les objectifs, ne reçoivent qu'une assistance relativement modeste.

61. Le Forum a adopté le Programme d'action d'Accra, qui fait fond sur la Déclaration de Paris tout en insistant davantage sur l'appropriation par les pays du processus de développement et sur le renforcement de leurs capacités. De nouveaux aspects du processus sont également abordés dans le Programme d'action, notamment la diversité croissante des organismes d'aide et la place particulière que doit tenir la coopération et les solutions Sud-Sud, le rôle de la société civile et la responsabilité mutuelle des États et des citoyens, enfin l'impact du changement climatique et du renchérissement des denrées alimentaires et des carburants.

62. L'UNICEF est l'un des principaux auteurs des directives relatives aux bilans communs de pays (BCP) et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il continue de plaider en faveur d'un modèle de programmation à la fois allégé et rigoureux qui tienne pleinement compte des priorités et plans nationaux. Ses bureaux régionaux supervisent et appuient sur le plan technique l'établissement des BCP et des PNUAD.

63. La cohérence des programmes mis en place par l'ensemble des organismes des Nations Unies au niveau des pays s'est sensiblement améliorée. Les directives relatives aux BCP et aux PNUAD publiées en 2007 rendent compte de cette évolution et ouvrent la voie à de nouveaux progrès. Les PNUAD ont joué un rôle central dans la mise sur pied de projets pilotes dans des pays pour donner corps à la stratégie « Unis dans l'action ».

64. C'est lorsqu'elle est dirigée par un coordonnateur résident doté des pouvoirs voulus que l'équipe de pays des Nations Unies est la mieux à même d'appuyer les objectifs nationaux de développement. L'attribution aux coordonnateurs résidents des pouvoirs nécessaires, assortis de l'obligation de rendre compte, dans le cadre d'accords convenus par le GNUM et entérinés par le CCS, a permis de se rapprocher sensiblement de cette situation optimale. Auparavant, le succès du coordonnateur résident dépendait largement de sa personnalité et du contexte organisationnel plutôt

que des arrangements institutionnels. Deux modifications sont particulièrement importantes : les attributions du directeur de pays du PNUD se sont rapprochées de celle des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et ceux-ci sont désormais tenus de rendre compte au Coordonnateur résident pour toutes questions concernant l'équipe. De ce fait, il est désormais plus facile au Coordonnateur résident d'agir de manière impartiale et l'intéressé sait qu'il doit rendre compte à l'équipe de directeurs régionaux ou à l'équipe de gestion régionale. En 2007, huit des fonctionnaires de l'UNICEF ont été détachés pour exercer la fonction de Coordonnateur résident.

65. Une autre initiative qui contribuera à renforcer la collaboration entre les membres des équipes de pays des Nations Unies est l'action menée pour donner au Bureau de la coordination des activités de développement les moyens de contrôler le système des coordonnateurs résidents, sous la supervision du Groupe consultatif du GNUD. On s'attache actuellement à affiner le concept de groupe thématique déjà utilisé pour élaborer et mettre en œuvre les modalités de coopération prévues dans les PNUAD, en particulier dans les huit pays pilotes, en attribuant des responsabilités sectorielles à des organismes chefs de file ou en désignant les interlocuteurs chargés de telle ou telle question.

66. L'UNICEF a participé activement aux travaux de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire constituée par le Secrétaire général avec mission d'élaborer un cadre d'action global visant à coordonner les initiatives des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Il a mis en lumière, dans la perspective qui est la sienne, la vulnérabilité des enfants et des femmes et insisté sur la nécessité de placer sur le même plan la sécurité alimentaire et la sécurité nutritionnelle. Au titre des activités des équipes de pays, il a alloué 55 millions de dollars à plus de 50 pays pour les aider à se doter de systèmes d'information et d'évaluation qui leur permettent de surveiller l'incidence du renchérissement des prix alimentaires et d'amplifier les interventions concernant la nutrition, en particulier celles qui s'adressent aux enfants souffrant de malnutrition aiguë.

Coûts de transaction et efficacité

67. De nombreux fonctionnaires travaillant sur le terrain estiment que le défaut d'harmonisation des modes de fonctionnement est l'un des principaux obstacles à une meilleure collaboration interinstitutions. Dans le cadre du Comité de haut niveau sur le Plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies, l'UNICEF a tenu en 2008 une réunion sur cette question à l'intention du personnel des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège pour recenser les difficultés et les mesures correctives à prendre. Les conclusions de cette réunion ont eu une grande influence sur les décisions et les initiatives interinstitutions.

68. Le nombre de services communs et le montant des sommes en jeu ont augmenté dans certains pays. En 2007, 100 bureaux de pays (88 % du total) ont indiqué qu'ils avaient au moins un service commun, contre 75 en 2005. Quant aux bureaux extérieurs, 70 d'entre eux (contre 59 en 2005) ont déclaré qu'ils partageaient leurs locaux avec au moins un autre organisme des Nations Unies.

69. L'adoption de l'Approche harmonisée des transferts monétaires a contribué à rapprocher les méthodes utilisées par les fonds et programmes pour virer des fonds

aux gouvernements, mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine. En septembre 2008, 50 pays avaient respecté les dispositions concernant les missions d'audit et d'expression d'assurance prévues par cette approche et 15 en avaient appliqué toutes les dispositions.

70. En 2008, l'UNICEF a mis en place un outil de partage des connaissances sur la cohérence de l'action des Nations Unies. Il s'agit d'un centre d'échanges d'informations par messagerie électronique qui, sous le sigle ASK (Achieving Strategic Knowledge), donne des réponses rapides et coordonnées aux questions posées par les bureaux extérieurs, les services du siège et les comités nationaux de l'UNICEF. La majorité des questions posées concerne les mécanismes de financement et les processus métier.

71. Les résolutions relatives à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies exigent que les organismes des Nations Unies resserrent leur coopération à l'échelon régional. Des équipes de directeurs régionaux ont été constituées dans toutes les régions et le GNUD met actuellement au point des mécanismes d'appui destinés à faciliter leur fonctionnement. Les bureaux régionaux des différents organismes sont encouragés à partager des locaux, un moyen de s'assurer qu'ils couvrent les mêmes régions géographiques. Afin d'améliorer la communication interinstitutions, l'UNICEF a participé avec d'autres organismes opérationnels à la création de centres d'appui et de centres régionaux à Bangkok, Dakar, Panama et Johannesburg.

72. L'UNICEF appuie des programmes communs qui visent à obtenir des résultats et à renforcer la capacité des partenaires nationaux. Le nombre de programmes de ce type auquel il participe est passé de 106 en 2005 à 121 en 2007, le nombre de pays concernés étant passé dans le même temps de 46 à 59. Dans les huit pays où se déroule un projet pilote « Unis dans l'action », l'UNICEF a joué le rôle moteur dans la conception de programmes communs concernant la santé, la nutrition, l'éducation, l'eau et l'assainissement, le VIH/ sida, et la protection de l'enfance. Il ressort d'évaluations des capacités que l'UNICEF contribue de façon très importante aux programmes communs et continue d'apporter un appui, sous l'angle des programmes et des opérations, aux partenaires nationaux chargés de leur exécution.

73. Il ne faut pas s'attendre à une augmentation rapide du nombre de programmes communs car c'est surtout au stade de l'élaboration des programmes de coopération avec les pays que peut apparaître l'opportunité d'en créer de nouveaux. Dans bien des cas, des efforts considérables sont consacrés à la mise au point de programmes communs au moment de l'établissement des BCP, des PNUAD et des documents opérationnels; c'est le cas lors de l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et des approches sectorielles sous la direction des gouvernements. Toutefois, il est normal que les programmes communs exécutés de concert par les organismes des Nations Unies tiennent moins de place dans leur action, celle-ci consistant désormais de plus en plus à appuyer les efforts réalisés par les pays eux-mêmes pour promouvoir le développement et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

74. L'amélioration de la communication et des relations de travail entre les membres des équipes de pays des Nations Unies est l'un des principaux succès à mettre à l'actif de la stratégie « Unis dans l'action ». Toutefois, l'information émanant des pays qui participent aux projets pilotes montre que de nouveaux

changements sont nécessaires. L'UNICEF a contribué aux évaluations des capacités des équipes de pays des Nations Unies. Il a coprésidé l'Équipe spéciale du GNUM sur la gestion du changement et continuera de participer à l'analyse des modifications à apporter à la composition et aux compétences du personnel des Nations Unies au fur et à mesure que les pays étofferont leurs propres capacités.

75. L'UNICEF a aidé à résoudre les difficultés dues aux divergences entre les systèmes informatiques et télématiques des différents organismes. En 2008, il a participé aux missions organisées au Mozambique, au Vietnam, au Pakistan et en République-Unie de Tanzanie pour résoudre des problèmes de ce type qui gênaient la collaboration entre les membres des équipes de pays. Au Mozambique, il a financé la conception d'un réseau reliant l'ensemble des organismes des Nations Unies, dont la mise en place est en cours. À l'échelle du système, l'UNICEF a proposé en 2008 de piloter l'harmonisation des processus métier entreprise à l'initiative du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS pour organiser l'adoption progressive des normes internationales et des meilleures pratiques dans tous les domaines de l'informatique.

76. Parmi les autres efforts d'harmonisation des systèmes informatiques réalisés en 2008, il faut mentionner les projets pilotes relatifs à la mise en place au Pakistan d'un répertoire des adresses électroniques commun à tous les organismes des Nations Unies et à l'utilisation d'un nom de domaine commun pour les bureaux des coordonnateurs résidents afin d'établir une distinction entre leurs fonctions et celles du PNUD. L'UNICEF est partie à un marché à long terme que plusieurs organismes ont passé ensemble pour obtenir au meilleur prix et avec une assurance de qualité des services de télécommunication par satellite. Il continuera de participer aux efforts réalisés pour augmenter, en regroupant les achats, le pouvoir de négociation des organismes des Nations Unies auprès des principaux fournisseurs de biens et de services informatiques.

77. Depuis 2006, l'UNICEF pilote le volet transmission de données du module des télécommunications d'urgence. Ses fonctionnaires du siège et des bureaux extérieurs ont pris des dispositions pour que les organismes des Nations Unies, les ONG et les partenaires mobilisables en cas d'urgence appliquent des normes et directives communes aux stades de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence humanitaire. Grâce à cet effort de collaboration, les services de transmission de données dans les situations d'urgence sont devenus plus prévisibles, plus fiables et plus efficaces.

78. Dans le cadre de cette initiative, on a mis au point un programme de formation standard proposant des ateliers sur la transmission de données et les télécommunications d'urgence, y compris au moyen des technologies sans fil. Le personnel des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires peut ainsi se familiariser avec le matériel standard, les directives, outils d'information et procédures normalisés et tous les autres moyens employés pour rationaliser la fourniture de services et la rendre plus sûre. À ce jour, une centaine d'informaticiens des organismes des Nations Unies ou d'ONG ont suivi ces ateliers et obtenu leur qualification comme membre des services d'intervention d'urgence, ce qui a contribué à améliorer l'efficacité de l'intervention des partenaires.

Harmonisation des méthodes de budgétisation axée sur les résultats

79. Le budget d'appui biennal axé sur les résultats proposé pour l'exercice 2008-2009 a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2008. L'UNICEF continue de participer aux initiatives interinstitutions visant à harmoniser et affiner les méthodes de budgétisation axée sur les résultats et de classification des coûts utilisées par lui-même ainsi que par le PNUD et le FNUAP.

80. En avril 2008, les trois organismes ont examiné ensemble les méthodes utilisées dans ces deux domaines dans le contexte du budget d'appui biennal. Ils ont constaté que l'harmonisation était déjà très poussée mais que de nouveaux efforts s'imposaient pour réduire les écarts dans les manières de procéder. Ils poursuivront leur travail de réflexion en vue d'harmoniser la définition des « dépenses de programme » et des « dépenses d'appui », compte tenu de leurs mandats respectifs.

81. Afin de faciliter les comparaisons et l'examen des résultats, les trois organismes sont convenus d'adopter au moins un résultat de gestion et un indicateur de résultats communs pour chacune des 16 fonctions harmonisées que comportera le budget d'appui 2010-2011. Ils s'efforceront d'introduire davantage de cohérence au niveau de la définition des différentes fonctions et des crédits qui y sont affectés.

82. Cette volonté d'harmonisation trouvera son expression concrète dans le budget d'appui pour 2010-2011 qui sera proposé au Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire, en septembre 2009.

Harmonisation du Règlement financier et des règles de gestion financière

83. Les contrôleurs de l'ONU, du PNUD, du FNUAP, du PAM et de l'UNICEF poursuivent la mise au point d'un règlement financier et de règles de gestion financière harmonisés. La version finale du projet de règlement et la version initiale du projet de règles financières sont en cours d'examen par les parties intéressées à l'intérieur des organismes des Nations Unies. Au terme de cette phase, les contrôleurs détermineront si les textes sont suffisamment au point pour être soumis aux organes de contrôle et aux organes directeurs en 2009.

Adoption des Normes comptables internationales du secteur public

84. L'UNICEF continue de se préparer à adopter les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en 2010. Il collabore au projet mis sur pied à cet effet par le système des Nations Unies, étant pleinement convaincu de la nécessité d'une démarche harmonisée à l'échelle du système.

85. L'UNICEF a mis en place un dispositif de pilotage du projet IPSAS et engagé une équipe de spécialistes. La phase de planification stratégique est achevée : la stratégie et la portée du projet ont été définies et un plan de réalisation a été établi ainsi qu'un programme de communication. Ce projet se poursuivra tout au long de 2009 et 2010.

Participation aux initiatives concernant les services et locaux communs

86. L'UNICEF est membre de l'Équipe spéciale du GNUM sur les locaux communs, dont il a pris la présidence en juillet 2008. L'Équipe spéciale a continué d'améliorer les outils et directives mis en ligne pour aider les équipes de pays des Nations Unies à planifier et gérer les travaux de construction ou de rénovation de locaux communs. Agissant en collaboration étroite avec les équipes de pays dans les lieux d'affectation où les risques sont élevés, l'Équipe spéciale préconise des solutions techniques peu coûteuses et respectueuses de l'environnement, l'une des priorités du Secrétaire général.

87. L'Équipe spéciale a élaboré et diffusé au début de 2008 un mémorandum d'accord relatif aux services communs approuvé par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU. L'objectif est de faire respecter les règles concernant la redevabilité, la transparence et la participation et d'instituer un mécanisme de gouvernance. La formule des services communs reste d'un emploi délicat, car les organismes ne voient pas les économies qu'on peut en attendre au début compte tenu des investissements initiaux exigés. En revanche, dans bien des cas, l'amélioration de la qualité des services et de leur efficacité est un avantage aisément perceptible.

Réforme de l'action humanitaire

88. Très attaché au principe de la responsabilité sectorielle, l'UNICEF assume pleinement celle qui lui a été confiée dans les secteurs de la nutrition et de l'eau, ainsi que de l'assainissement et de l'hygiène, et la coresponsabilité qui est la sienne dans les secteurs de l'éducation et des télécommunications d'urgence. Il a créé au siège et dans les bureaux régionaux des fonctions de coordination et d'appui technique spécialement conçues à cet effet. Il a ainsi pu mettre en place des systèmes d'appui plus efficaces, notamment des répertoires des responsables de la coordination sectorielle sur le terrain et des systèmes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Si le principe de la responsabilité sectorielle est largement admis et a été mentionné comme une source de « valeur ajoutée » lors d'une évaluation de son utilité pour la préparation aux catastrophes, la réponse aux catastrophes et le relèvement effectuée récemment par le Comité permanent interorganisations, les moyens ne sont pas toujours suffisants ni les réponses suffisamment cohérentes. L'UNICEF continuera donc d'améliorer les systèmes qu'il utilise pour appliquer ce principe, grâce notamment à la formation et au renforcement de ses capacités, et s'attachera également à affiner sa charte des Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise. Il prendra des dispositions pour que la responsabilité sectorielle soit prise en considération dans toutes ses activités, un objectif particulièrement important alors que la campagne d'appel global pour le financement des besoins sectoriels touche à sa fin. Cela étant, la mobilisation des ressources nécessaires pour que la responsabilité fonctionnelle soit assumée comme il convient sur le terrain restera une tâche difficile.

89. L'UNICEF est l'un des principaux destinataires des ressources recueillies par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires, son principal bailleur de fonds pour ce type d'activités en 2006 et 2007. L'UNICEF a été l'un des principaux artisans du nouveau document directif relatif aux utilisations du Fonds, l'une des clefs de voûte de la réforme de l'action humanitaire. Le Fonds central

d'intervention pour les urgences humanitaires est particulièrement utile à l'UNICEF comme complément de sa facilité de trésorerie interne, le Fonds de programmation pour les secours d'urgence, qui lui permet de disposer de fonds dans un délai de 24 heures.

90. Le Partenariat humanitaire a tenu des consultations en janvier 2008 afin d'améliorer les modalités de la coopération entre l'UNICEF, les ONG humanitaires et les partenaires mobilisables en cas d'urgence, afin que les droits des enfants soient mieux respectés dans les situations d'urgence. Cette réunion a marqué pour l'UNICEF le point de départ d'initiatives visant à tenir systématiquement compte dans ses activités des Principes de partenariat agréés par le Dispositif mondial d'aide humanitaire. Elle a permis de dresser une liste d'interventions essentielles à effet rapide, telles que la révision entreprise récemment de l'accord de coopération pour la réalisation de projets, et de prévoir des stratégies à plus long terme visant à renforcer la collaboration avec les ONG dans les situations d'urgence. La consultation a jeté les bases d'un mécanisme permanent pour la conduite d'un dialogue avec les trois principaux consortiums d'ONG à vocation humanitaire sous l'égide du Comité permanent interorganisations. L'UNICEF continuera de participer à ces consultations en vue d'améliorer les modalités de ses partenariats avec les ONG qui interviennent dans les situations d'urgence.

D. Suivi

91. L'UNICEF fera périodiquement le point de l'exécution du plan d'action qu'il a conçu pour donner suite à l'examen triennal complet des activités de développement. Un comité directeur de haut niveau surveille les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen et en rend compte régulièrement à la Directrice exécutive.
